



SANDARVILLE INFOS



L'entrée Sud Ouest du village



Pour nos aînés, l'année 2020 a rappelé de tristes souvenirs. Pour notre génération et la jeunesse qui n'ont pas connu la guerre, elle restera gravée dans les mémoires.

L'épidémie de la Covid-19 qui frappe le monde entier est arrivée en France au printemps. Le confinement avec l'interdiction de circuler librement perturbe nos activités professionnelles et administratives. Les établissements scolaires sont fermés plusieurs mois. Les enfants étudient et communiquent avec leurs enseignants par internet. Pour des mesures sanitaires impératives, l'isolement s'est fait ressentir chez nos aînés à domicile et en Ehpad.

Le commerce, l'économie et les relations sociales se trouvent bloquées. Pour les personnes en télé-travail, nous avons la chance que notre commune soit raccordée à la fibre depuis le début de l'année. Heureusement, de nouvelles technologies numériques sont là pour rompre la solitude et surtout permettre le travail ou les activités à domicile.

La municipalité que vous avez élue en mars se réunit régulièrement pour délibérer sur les travaux et les investissements à réaliser. Dès avril, elle a décidé la distribution gratuite de masques aux personnes de plus de 65 ans. Maintenant, le respect des gestes barrières et le port du masque sont rentrés dans les mœurs pour la protection de tous.

Toutes les festivités ont été annulées, même les commémorations à l'extérieur. Seul le maire et les adjoints ont pu se recueillir et déposer une gerbe au monument aux Morts.

En cette deuxième période de confine-

ment, le repas au restaurant offert à nos aînés n'a pas été possible. Le conseil municipal a décidé d'offrir une carte cadeau de 25 euros à chacun afin d'adoucir ces moments de morosité.

En 2021, nous allons lancer une souscription auprès de la Fondation du patrimoine pour réaliser des enduits sur les murs de notre église afin de sauvegarder et d'embellir notre patrimoine.

Je remercie les employés municipaux qui ont toujours travaillé en appliquant les mesures sanitaires recommandées. Je félicite également les infirmières, aides soignantes, aides à domicile (elles sont nombreuses sur la commune) pour le travail remarquable et le dévouement dont elles ont fait preuve.

Le conseil municipal s'associe à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de Noël.

Que l'année 2021 vous apporte bonheur et santé, qu'elle soit pleine d'espoir et permette à tous de retrouver une vie normale.

Prenez soin de vous car le virus est toujours actif.

Paul Biney

Sommaire :

- Mot du Maire
 - Présentation du Conseil Municipal
 - Vie scolaire
 - Travaux
 - Les brèves
-



| Prénom - Nom | Adresse |
|---|--------------------------------|
| M. Paul BINEY (Maire) | 2 rue de l'Eglise |
| Mme Lydia ANFRAY (1 ^{ère} adjointe) | 17 rue de la Sente aux Prêtres |
| M. Pascal CHESNEAU (2 ^{ème} adjoint) | 2 rue du Château d'Eau |
| M. Patrick RIVIERRE (3 ^{ème} adjoint) | Le Moulin |
| Mme Sarah FANMUY-HEINTZ | 41 rue de l'Arche |
| M. Thierry LAFFEACH | 18 Grande Rue |
| M. Jean-Claude TRACHE | 65 rue de l'Arche |
| M. Séric DAGRON | 32 rue de l'Eglise |
| Mme Isabelle DENIS | 1 rue de l'Eglise |
| M. Michel LEGRAND | 3 rue de l'Océane |
| Mme Ophélie RIGOULOT | 5 bis Grande Rue |
| M. Thierry HARDOU (Secrétaire de mairie) | |
| Christophe et Angélique VALLEE (Employés communaux) | |

**Le nouveau Conseil
Municipal élu le
15 mars 2020**



TITULAIRES ET SUPPLEANTS AUX SYNDICATS, COMMISSIONS ET AUTRES ORGANISMES

| | | |
|--|------------|--|
| Délégués communautaires | Titulaire | M. Paul BINEY (Maire) |
| | Suppléante | Mme Lydia ANFRAY (1 ^{ère} adjointe) |
| Transfert de charges | — | M. Paul BINEY |
| Syndicat scolaire des deux Versants | Titulaires | M. Pascal CHESNEAU Mme Sarah FANMUY-HEINTZ Mme Ophélie RIGOULOT |
| | Suppléante | Mme Lydia ANFRAY |
| Commission des travaux | — | Ensemble du Conseil |
| Commission d'appel d'offres | Titulaires | Mme Lydia ANFRAY M. Patrick RIVIERRE M. Michel LEGRAND |
| | Suppléants | M. Séric DAGRON M. Thierry LAFFEACH M. Pascal CHESNEAU |
| Commission d'attribution des logements communaux | — | M. Paul BINEY Mme Lydia ANFRAY M. Pascal CHESNEAU Mme Sarah FANMUY-HEINTZ Mme Isabelle DENIS |
| Commission de contrôle des listes électorales | — | M. Thierry LAFFEACH |
| Eure et Loir Ingénierie | Titulaire | M. Thierry LAFFEACH |
| | Suppléant | M. Patrick RIVIERRE |
| Correspondant sécurité routière et défense | — | M. Jean-Claude TRACHE |
| Correspondant CNAS | — | Mme Isabelle DENIS |
| SMAR | — | M. Patrick RIVIERRE |



La mairie
et l'école
de Sandarville
d'avant guerre



Les écoles maternelle et élémentaire

Regroupement scolaire **SYNDICAT DES DEUX VERSANTS**, composé de trois communes :

Bailleau-Le-Pin, Ermenonville-La-Grande, Sandarville.

C'est à Bailleau-Le-Pin que se situent les écoles, la cantine, la garderie.

ÉCOLE MATERNELLE Charles Perrault

🏠 Place des écoles – 28120 BAILLEAU-LE-PIN

☎ 02-37-25-33-74

Directeur : Mr ZERLAUT Jérôme

4 classes, 84 élèves dont 6 Sandarvillois.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE Jacques Prévert

🏠 Rue de l'Église – 28120 BAILLEAU-LE-PIN

☎ 02-37-25-40-15

Directrice : Mme DENOUAL Aude

7 classes, 160 élèves dont 19 Sandarvillois.



L'école obligatoire
dès 3 ans
depuis septembre 2019



GARDERIE

Horaires : Le matin à partir de 7h15

Le soir jusqu'à 18h30

Tarifs : 1 ou 2 jours par semaine → 4,50 € par jour

3 à 4 jours par semaine → forfait 14 € la semaine

Facture adressée en fin de mois.

CANTINE

Vente de tickets à la mairie de Bailleau-Le-Pin.

Horaires :

Lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h15

Mercredi de 9h00 à 12h00

Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h15

Tarifs : 3,70 € le ticket-repas



ACCUEIL DE LOISIRS

Depuis notre entrée à Chartres Métropole, en 2018, nos enfants ont la possibilité d’être accueillis dans les structures de loisirs de :

- Dammarie ☎ 07-76-73-00-75
- Morancez ☎ 06-32-82-59-18
- Saint-Georges-Sur-Eure ☎ 02-37-26-74-07



TRANSPORT SCOLAIRE

Un ramassage scolaire est organisé pour nos élèves.
Se renseigner à la mairie de Bailleau-Le-Pin.

Le collège Marcel Proust

COLLÈGE Marcel Proust

🏠 4 avenue Georges Clémenceau
28120 ILLIERS-COMBRAY
☎ 02-37-24-00-13
Principal : Mr RABIAN Matthieu

TRANSPORT SCOLAIRE

Un ramassage scolaire est organisé pour nos 16 collégiens.

Les assistantes maternelles

Isabelle DENFERT - 19 rue de l’Eglise
02 34 42 57 21—06 07 56 64 44

Sylvie RIVIERE - 2 rue de l’Océane
02 37 25 30 97





L'année écoulée a été consacrée aux travaux de voirie, essentiellement.



Grâce à ces nouveaux équipements, les **trottoirs** correspondants ont été créés, leur revêtement de finition est en sable calcaire. La création d'un autre trottoir a été réalisée **rue de l'Océane** suite au changement de propriétaire d'un terrain frappé d'alignement, il permet notamment de sécuriser l'intersection avec la rue de Bretagne.



D'autres travaux de voirie ont été engagés au sein de la commune, à savoir la pose de **bordures** dans le prolongement de celles déjà existantes dans les rues concernées, en l'occurrence la **rue de la Sente aux Prêtres**, à l'entrée du village en venant de Meslay-Le-Grenet, et, dans la **Grande Rue**, côté impair.



Le coût de l'ensemble de ces travaux s'élève à **72 220,45 € HT** ils ont été subventionnés par la communauté d'agglomération, Chartres Métropole, et, le département, à hauteur de **65 %**, soit **46 514,00 €**.



Autre titre du programme de **réfection des voies communales** entrepris lors du précédent mandat, la **rue de la Tourelle** et le tronçon communal de la **rue de la Sente aux Prêtres** ont reçu un nouvel enrobé.

Ces travaux bénéficient du partenariat des services du département, ils assurent le cahier des charges, l'analyse des offres, ainsi que le suivi technique de la prestation de l'entreprise titulaire du marché.



Parallèlement à ces travaux, la **signalisation routière** a été améliorée à plusieurs endroits de la commune, elle a entre autres pour objectif de réduire la vitesse aux abords des abris-bus lors de la traversée du village et de permettre aux enfants de sécuriser leur déplacement.



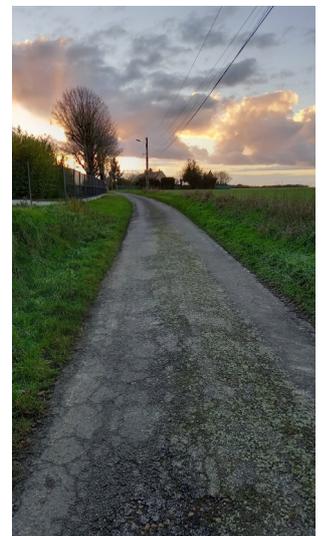


Des **travaux d'embellissement** ont été créés par notre employé communal, à savoir l'aménagement d'un parterre proche de la **mare de la Vicomté**, ainsi que la mise en valeur de l'ensemble des anciennes pompes à eau qui sont désormais peintes.



Projets de travaux et d'achats pour l'année 2021

- L'installation de jeux pour les enfants, à proximité du City Park.
- La réfection de la peinture des volets du bâtiment situé au 13bis rue de l'Arche.
- La pose de pavés de rue en périphérie du monument aux Morts.
- La plantation de nouveaux végétaux, d'une part le long de l'allée de l'église, en remplacement des hortensias qui peinent à cet endroit, ils seront replantés au sein de la commune à des emplacements plus ombragés, et, d'autre part dans le terre-plein au carrefour de la rue de la Sente aux Prêtres et de la rue de l'Église.
- Le remplacement d'une longueur de la canalisation d'adduction d'eau potable de la **Grande Rue jusqu'à la ferme du Moulin**, ces travaux seront menés par Chartres Métropole Eau, la commune en profitera pour améliorer le réseau d'eaux pluviales.
- En lien avec Chartres Métropole, la vidéoprotection sera installée au sein de la commune.
- Au titre de l'achat de matériel, il est prévu de remplacer le tracteur-tondeuse, en effet l'actuel devenu usagé, subit de fréquentes pannes.
- L'étude de la création d'une aire de pique-nique au niveau de la place située à l'angle de la rue de l'Arche et de la Grande Rue, ce dans le cadre de la véloscénie qui correspond à l'itinéraire cyclable de Paris au Mont Saint Michel, sur lequel Sandarville se trouve. A cet égard, vous vous êtes probablement rendu compte du succès que suscite ce circuit, au vu des nombreux cyclistes qui traversent le village.





Vie associative



Avec cette pandémie que nous subissons tous, le Comité des Fêtes s'est endormi temporairement cette année, juste après le concours de belote qui a eu lieu le 23 février 2020.

Dès qu'il en sera possible, nous espérons tous vous retrouver, en pleine forme, dans nos différentes manifestations... Et RE-commencer autour d'un verre pour fêter la joie de se rassembler.

Il en est de même pour la Société de Chasse qui a dû annuler sa traditionnelle soirée dansante.

Itinéraire de déneigement

Pour rejoindre Chartres - Illiers Combray ou Châteaudun, seule la route RD 28(2) (Bailleau le Pin Ermenonville la Grande via La Bourdinière St Loup) est déneigée et salée par les services du Conseil Départemental.

En cas de verglas et de neige, ne vous engagez pas sur les petites routes départementales, vous risquez l'accident ou de vous retrouver bloqué dans une congère.



La plateforme de rénovation énergétique de l'habitat : Chartres Renov'Habitat



« Chartres Renov' Habitat » s'adresse gratuitement à tous les habitants de l'agglomération, qu'ils soient propriétaires occupants, bailleurs ou copropriétaires sans condition de ressource. Ce service déployé par Chartres Métropole accompagne techniquement et financièrement les propriétaires dans leur projet énergétique et sur les travaux d'adaptation à la perte

d'autonomie.

Permanence du lundi au vendredi en journée au Guichet Unique boulevard Chasles à Chartres Téléphone : 02 37 23 40 40

Mail : chartresrenovhabitat@agglo-ville.chartres.fr

Application PANNEAU POCKET

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie s'est équipée de l'application Panneau-Pocket

Toute l'actualité de la Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Nous vous invitons vivement à télécharger cette application .

Advertisement for PanneauPocket app, including the app logo, download instructions, and a smartphone displaying the app interface.



Transport à la demande

Téléphonez, Réservez, Bougez !

- BILLET UNITAIRE : 2,30 €
- CARTE DE 10 VOYAGES : 21 €
- CARTES JEUNES & FILIPLUS : GRATUIT en période de vacances scolaires uniquement sur présentation de la carte de transport en cours de validité

GRATUIT POUR :

- les accompagnants des personnes mobility réduite dont la carte d'invalidité porte la mention « force personne » ou « besoin d'accompagnement »
- les enfants de moins de 6 ans

Prise en charge

- PERSONNES VALIDES de votre domicile - une de nos 13 destinations
- PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (en possession d'une carte d'invalidité) de votre domicile - une adresse de votre choix - Chartres
- CARTES JEUNES & FILIPLUS (période de vacances scolaires) d'un point d'arrêt du réseau Filibus - une de nos 13 destinations

INFORMATIONS ET RÉSERVATION AU **0 825 30 28 00**

PLACEZ-VOUS DEPUIS LES COMMUNES NON URBAINES DE CHARTRES ET TROPOLE !

filibus à la Demande
www.filibus.fr

Nos joies et nos peines

Ils sont nés ...

Ambre, Aymeline, Rose CHEVALLIER née le 9 avril 2020

Noah, Elliot, Tylio LEVESQUE né le 30 juillet 2020

Clément, Nathan MORIN né le 2 août 2020

Lola, Patricia, Claudine PAURELLE née le 1er novembre 2020

Ils se sont mariés ...

Sandra, Filipa DA SILVA PINTO et Vincent, Gérald, Marcel, Marie MACHUREZ en date du 5 septembre 2020 à 15 heures

Vincent MIRANDA et Elodie BECKER en date du 5 septembre à 16 heures

Ils nous ont quittés ...

Daniel, Georges, Louis DROUIN, décédé le 26 juin 2020

Lucienne, Georgette JANVIER Veuve HOCDE, décédée le 8 juillet 2020

Site internet communal

Sur le site internet sandarville.fr, retrouvez toutes les informations de la commune :

- Actualités
 - Démarches administratives
 - Planning et tarifs de la salle polyvalente
 - Tarifs communaux
 - Eau, assainissement
- Et bien d'autres rubriques ...

Recensement citoyen obligatoire

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE



Chaque jeune français, garçons et filles, doit se faire recenser dans les 3 mois qui suivent son 16ème anniversaire.

Pour ce faire, il faut venir avec sa Carte d'Identité Nationale ou un passeport valide, le livret de famille et un justificatif de domicile à la mairie de leur résidence.

Cette démarche obligatoire permet :

- D'obtenir l'attestation de recensement : document à présenter si vous passez, avant 18 ans, un examen (CAP, BEP, BACCALAUREAT),
- D'être convoqué pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC appelée avant JAPD) Cette journée effectuée génère un certificat, indispensable pour s'inscrire à partir de 18 ans, à un examen (BEP, BACCALAUREAT), à un concours administratif mais également pour l'inscription au permis de conduire. (Cette obligation cesse à partir de 25 ans),
- D'être inscrit automatiquement sur les listes électorales et de voter aux élections dès la majorité.

